

L'engagement des entreprises dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
Dixième réunion (COP10)
Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010

Le présent document d'information décrit les axes prioritaires de l'engagement des entreprises dans le programme de la CDB pour l'après-2010. Il appelle en outre le monde des affaires et celui de la conservation (deux mondes qui se chevauchent dans plusieurs domaines importants) à établir un cadre de collaboration afin d'améliorer les résultats de la conservation et d'en garantir une utilisation durable, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages pour la décennie à venir. Ce document s'adresse au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, aux Parties à la Convention et aux entreprises. Il est le fruit d'un processus de consultation entre plusieurs partenaires commerciaux et membres de l'UICN et du WBCSD.

Les messages clés

- Les entreprises contribuent déjà à améliorer les résultats de la conservation par leur action, notamment en investissant dans la restauration et dans l'amélioration de la biodiversité, en créant et en renforçant des chaînes d'approvisionnement durable, et en menant des programmes de renforcement des capacités, de transfert de technologie, et d'amélioration du suivi et des rapports sur les résultats obtenus ;
- Les entreprises sont disposées à assumer leurs responsabilités et à soutenir la réalisation des objectifs relatifs à la diversité biologique pour l'après-2010, sachant que l'adoption de ceux-ci par le secteur privé exigera un degré de désagrégation spatiale et une traduction en paramètres de mesure ayant un sens pour les entreprises ;
- Les entreprises peuvent jouer un rôle clé en mobilisant les forces du marché en faveur de la conservation, mais il faut pour cela que les gouvernements créent les conditions de nature à permettre à des solutions axées sur le marché de fonctionner et/ou de garantir la mise en œuvre efficace et cohérente des réglementations existantes ;
- Un cadre de collaboration renforcée est nécessaire entre les entreprises et les gouvernements en matière de conservation de la biodiversité ; ce cadre devrait inclure un rôle mieux défini pour les entreprises dans le contexte de la Convention et des autres accords multilatéraux sur l'environnement.

1. La contribution des entreprises aux objectifs mondiaux de conservation

Toutes les entreprises dépendent des services écosystémiques et ont une incidence sur ceux-ci, et nombre d'entre elles sont exposées à des risques accrus liés à la raréfaction des ressources naturelles. La conscience grandissante de l'incidence des entreprises sur la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes incite les entreprises à mesurer et à gérer les risques associés, ainsi qu'à élargir les approches d'atténuation, de compensation et d'utilisation durable. Cependant, des possibilités d'exploiter de nouveaux marchés et de nouveaux modèles d'entreprise sont également associées à ces risques. Certaines entreprises sont en train de devenir des agents positifs du changement et, souvent, une source d'innovation, en aidant à créer de nouveaux marchés respectueux des écosystèmes, et à élaborer des technologies et des pratiques commerciales plus durables.

Des publications toujours plus nombreuses documentent la façon dont les entreprises contribuent au développement durable par l'innovation et la création de marchés pour des biens, des services et des technologies éco-efficaces. L'étude récente sur l'Économie des écosystèmes et de la diversité biologique (TEEB)¹ est probablement la plus complète à ce jour sur la valeur de la biodiversité et des écosystèmes pour la société. Cette étude offre des conseils sur les enjeux et les occasions que crée la prise en compte des écosystèmes et de la biodiversité dans la pratique courante des entreprises. L'étude TEEB plaide avec force pour une attitude positive de la part des entreprises à l'égard du programme de conservation, et démontre que le monde des affaires est souvent bien armé pour faire avancer les objectifs mondiaux de conservation. L'étude TEEB s'appuie en outre sur diverses études de cas pour expliquer comment les entreprises contribuent déjà à la conservation de la biodiversité.

Les approches décrites ci-après illustrent la façon dont les entreprises contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux de conservation :

- **« Pas de perte nette » et « effet net positif »** : les entreprises du secteur des mines et des matériaux de construction sont de plus en plus nombreuses à adopter une démarche de neutralité écologique, voire de gain écologique, pour contrer l'impact de leurs activités sur la biodiversité et les écosystèmes. Ces secteurs reconnaissent que leurs opérations causeront inévitablement un certain degré de pertes pour la biodiversité et les écosystèmes dans une région donnée et ce, malgré les efforts d'atténuation et de restauration. Certains de ces impacts sont certes inévitables, mais une entreprise peut s'attacher à atteindre un impact net nul, voire positif en prenant des mesures visant à conserver ou à restaurer la biodiversité et les écosystèmes dans d'autres régions, de manière à conserver l'intégrité écologique globale.
- **La gestion de la chaîne d'approvisionnement** : Les changements dans la préférence des consommateurs et les nouvelles réglementations ont incité les entreprises de nombreux secteurs, y compris la foresterie et l'agriculture, à collaborer avec leurs fournisseurs pour garantir que leurs produits respectent des normes environnementales et sociales élevées. La gestion et la certification de la chaîne d'approvisionnement sont des outils de plus en plus importants pour surveiller les impacts sur les écosystèmes, et pour obtenir la reconnaissance du consommateur. Au milieu de 2009, la superficie mondiale de forêts certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) et dans le cadre du Système de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) représentait environ 8% des superficies boisées dans le monde.

Pour des exemples plus précis de la façon dont les entreprises contribuent à la réalisation des objectifs de la CDB, veuillez vous référer à la publication récente du WBCSD intitulée « *Responding to the biodiversity challenge – business contributions to the Convention on Biological Diversity* ».

2. Le rôle des entreprises dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique

Les entreprises peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Plan stratégique et des programmes de travail de la CDB pour l'après-2010. Outre son expérience croissante en matière de conservation de la biodiversité, le monde de l'entreprise peut apporter des perspectives venant compléter celles des gouvernements. Sa connaissance des marchés, sa capacité d'exploiter le domaine de la recherche-développement de pointe pour fournir des solutions, et son expérience de gestion peuvent être des atouts précieux lorsqu'ils sont appliqués à la conservation. En outre, les entreprises collectent déjà de grandes quantités de données relatives à la biodiversité dans leurs zones d'activité, lesquelles pourraient être utiles pour évaluer les réussites dans la mise en œuvre. Une plus large adoption des

¹ The Economics of Ecosystems and Biodiversity - <http://www.teebweb.org>

bonnes pratiques environnementales par les entreprises devrait également avoir une incidence importante à l'appui de la CDB.

Pour permettre aux entreprises d'appuyer la mise en œuvre de la Convention, les objectifs de diversité biologique pour l'après-2010 devraient, dans la mesure du possible, être ventilés et adaptés au contexte de l'entreprise. En l'état actuel, certains des objectifs proposés sont très complexes. Nombre d'entreprises aspirent néanmoins à soutenir la réalisation de ces objectifs en les ventilant (y compris sur le plan géographique) en paramètres de mesure plus concrets et quantifiables afin de faciliter l'attribution de responsabilités. Les entreprises peuvent soutenir la CDB en mettant à profit leur expérience dans le suivi de la réalisation des objectifs, y compris en aidant à élaborer des paramètres de mesure et des indicateurs pour évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs.

Les entreprises peuvent également jouer un rôle dans l'avancement des programmes de travail de la Convention, notamment en ce qui concerne les mesures d'incitation et la mobilisation des ressources. S'agissant des mesures d'incitation, les entreprises peuvent fournir des informations sur les incitations et les subventions dont elles bénéficient, et aider à garantir que ces incitations soient efficaces. Le monde de l'entreprise pourrait également être associé à la formulation de méthodes de mesure/d'évaluation /d'établissement de rapports/de suivi des performances et des impacts. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, les milieux d'affaires ont beaucoup plus à offrir à l'appui de la conservation que de simples ressources financières, y compris des compétences techniques et commerciales, un renforcement des capacités, une prise de conscience et des possibilités de transfert de technologie.

3. Des conditions favorables

Pour permettre aux entreprises de continuer à soutenir le programme de conservation de la biodiversité, les gouvernements doivent créer des conditions propices à la mobilisation des forces du marché en faveur de la conservation. Dans certains cas, cela oblige les gouvernements à assurer l'application efficace et cohérente de la réglementation en vigueur, et dans d'autres, à mettre en place de nouveaux règlements ou des mesures d'incitation pour nécessiter ou encourager des solutions fondées sur le marché. Des changements s'imposent au niveau national et international, lesquels devraient viser à créer des conditions équitables tant pour les entreprises concurrentes sur les mêmes marchés, que pour les entreprises qui sont en concurrence pour l'utilisation d'une même ressource. La CDB et ses Parties ont un rôle à jouer dans la création de conditions favorables.

Les entreprises peuvent travailler en partenariat avec les Parties à la CDB pour aider à mettre en place les cadres juridiques et institutionnels susceptibles d'inciter les entreprises à investir, tout en réduisant les risques. Au niveau national, les entreprises peuvent aussi aider à renforcer les capacités par un transfert de compétences. Au niveau international, il s'agit de renforcer la collaboration entre la CDB et les entreprises et, en particulier, de définir beaucoup plus clairement le rôle du monde des affaires au sein de la Convention.

4. Un cadre pour la collaboration

Il est nécessaire d'établir de meilleurs mécanismes de participation formelle du secteur privé au processus de la CDB pour permettre aux entreprises de jouer un rôle dans l'après-2010. L'interface entre l'étude TEEB pour les décideurs politiques et l'étude TEEB pour les entreprises pourrait aider à définir un cadre de collaboration entre le monde des affaires et la CDB. La Convention pourrait également s'intéresser à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement afin de définir le cadre de l'intégration des entreprises dans le plan stratégique et les objectifs de biodiversité de la Convention pour l'après-2010.

Par le biais de prises de position individuelles, l'UICN et le WBCSD ont expliqué comment créer un environnement propice à la conservation de la biodiversité avec le soutien des entreprises. Les éléments les plus importants sont l'identification et la suppression des incitations perverses (COP10 – Prise de position générale), la récompense de pratiques de l'industrie favorables à la biodiversité, l'encouragement des partenariats public-privé et l'élaboration de stratégies visant à intensifier et à intégrer la conservation de la biodiversité.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Juan Marco Alvarez
Directeur-Groupe sur l'Économie
et la Gouvernance
environnementale, et chef du
Programme Affaires et Biodiversité
juan_marco.alvarez@iucn.org

Maria Ana Borges
Responsable de projet
Programme Affaires et
Biodiversité
mariaana.borges@iucn.org

Sonia Peña
Chargée des politiques -
Biodiversité
Service des politiques
mondiales
sonia.pena-moreno@iucn.org

James Griffiths
Directeur exécutif : Écosystèmes,
Eau et Industrie des produits
forestiers durables
griffiths@wbcsd.org

Siège de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél.: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
mail@iucn.org

Siège du WBCSD
4, Chemin de Conches
1231 Conches-Geneva
Suisse
Tél.: +41 22 839 3100
Fax: +41 (0)22 839 3131
info@wbcsd.org

Le présent document d'information ne reflète pas la position officielle de l'UICN ni celle du WBCSD.